

École doctorale n°304
Sciences et environnements

GUIDE DE CANDIDATURE ANNÉE 2026

Table des matières

1. QUI PEUT CANDIDATER ?.....	3
a. Diplôme d'accès au doctorat.....	3
b. Cas de masters à finalité professionnelle et diplômes d'ingénieurs	3
c. Cas de masters en cours	3
2. QUAND CANDIDATER ?.....	4
a. Candidature hors procédure concours	4
b. Candidature procédure concours	4
c. Calendrier concours 2026.....	5
3. COMMENT CANDIDATER ?	6
a. Réunir les pièces du dossier.....	6
b. Étapes de la candidature en ligne	6
c. Créer le dossier de candidature	7
4. COMMENT L'ÉCOLE DOCTORALE EXAMINE-T-ELLE LES CANDIDATURES ?	9
a. Admissibilité	9
i. Critères, modalités.....	9
ii. En pratique.....	10
b. Admission	10
i. Critères, modalités.....	10
ii. Épreuve orale d'admission	11
iii. Composition du jury.....	12
iv. Information pratiques	14
v. Résultats	16
5. NOUS CONTACTER.....	16

*Pour en faciliter la lecture, le texte est écrit au masculin
et est valable au masculin comme au féminin.*

1. QUI PEUT CANDIDATER ?

a. Diplôme d'accès au doctorat

« Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. »
(Article 9 – Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Conformément à la réglementation, l'école doctorale requiert :

- que le candidat soit diplômé du master ou d'un diplôme conférant le grade de master
- que le candidat fasse état d'une expérience de niveau master dans une équipe de recherche
- que le diplôme de master (ou équivalent) ait été obtenu avec la mention assez-bien minimum.

b. Cas de masters à finalité professionnelle et diplômes d'ingénieurs

Conformément à l'arrêté, les candidats titulaires d'un master à finalité professionnelle ou d'un diplôme d'ingénieur doivent avoir effectué leur stage de fin d'étude au sein d'une équipe de recherche ou bien pouvoir faire état d'une expérience pratique de la recherche de niveau et de durée comparable.

c. Cas de masters en cours

Les candidats en cours de master doivent justifier de pouvoir être diplômés au plus tard le mois précédant leur inscription en doctorat, c'est-à-dire le 1^{er} octobre de l'année universitaire dans le cas général.

2. QUAND CANDIDATER ?

Les candidatures spontanées ne sont pas acceptées.

Il est demandé de candidater sur un sujet proposé par un ingénieur, un chercheur ou un enseignant-chercheur membre de l'école doctorale.

a. Candidature hors procédure concours

Les candidatures effectuées à titre individuel, en cours d'année universitaire, sur un sujet proposé en dehors de la procédure concours sont gérées par l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur proposant ce sujet. Le cas échéant, l'école doctorale valide l'admissibilité des candidats retenus et participe à l'audition pour l'admission.

Pour validation du recrutement par l'école doctorale, les pièces justificatives, critères d'admissibilité et d'admission sont les mêmes que ceux détaillés dans la procédure concours.

b. Candidature procédure concours

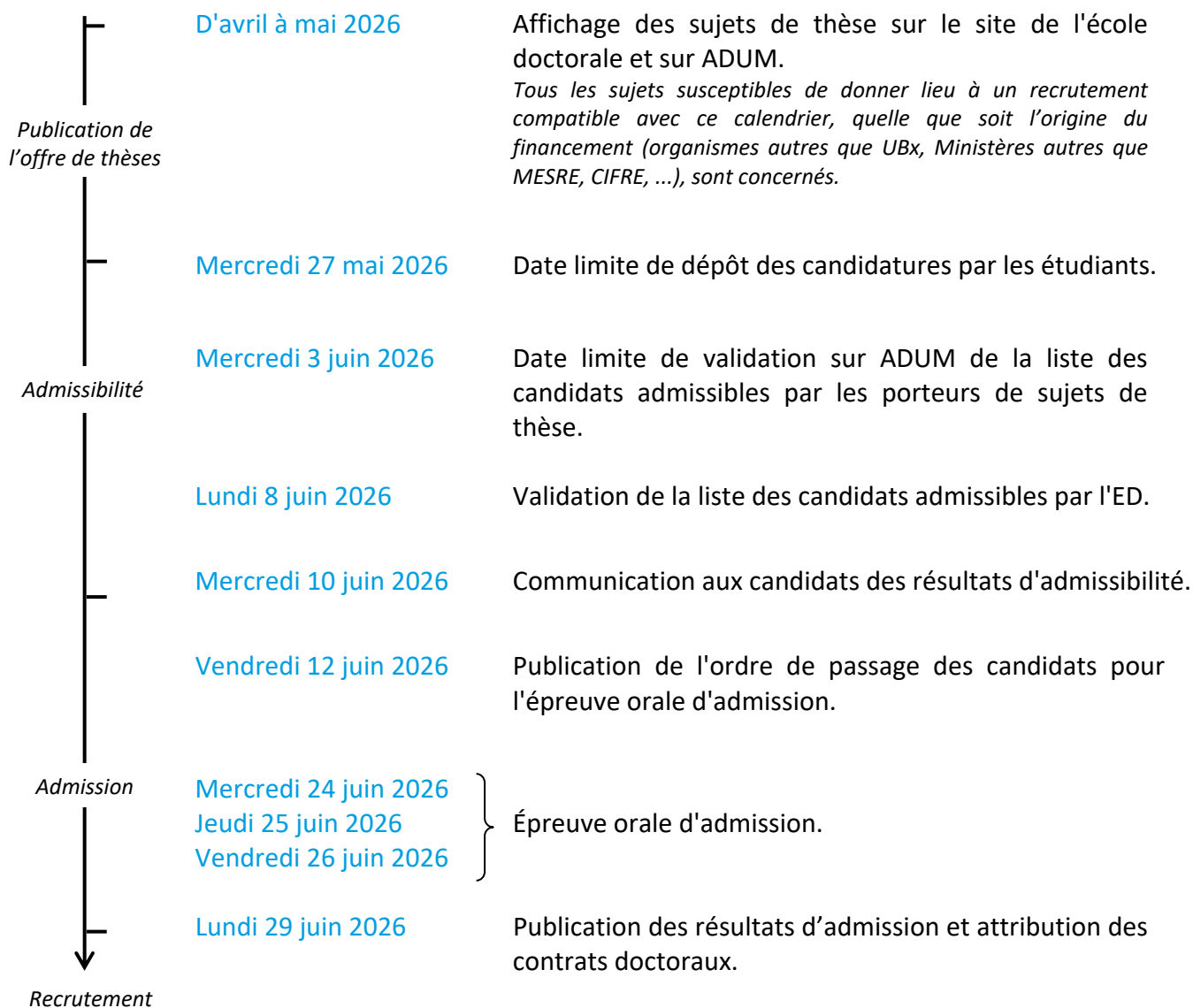
Les candidatures effectuées dans le cadre de la procédure concours sont examinées annuellement, selon une procédure partiellement dématérialisée grâce à l'interface ADUM.

L'offre de thèses regroupant l'ensemble des sujets de thèse proposés par les ingénieurs, chercheurs et enseignant-chercheurs de l'école doctorale est publiée sur la page « Être admis à l'école doctorale » : https://adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=ed_se

La campagne de candidatures est ouverte du 1er avril au 27 mai 2026, 23h59 (heure de Paris).

Avant de déposer sa candidature, il est fortement recommandé de prendre contact avec les ingénieurs, chercheurs et enseignant-chercheurs qui proposent les sujets de thèse pour échanger avec eux sur le sujet ainsi que sur le profil du doctorant qu'ils recherchent.

c. Calendrier concours 2026



Ce calendrier est susceptible d'ajustements pour certains sujets dont le financement ne suit pas le calendrier universitaire.

3. COMMENT CANDIDATER ?

a. Réunir les pièces du dossier

- lettre de motivation : le texte de cette lettre sera copié-collé dans la rubrique Motivations du dossier de candidature. Elle doit impérativement faire état de l'ordre de priorité des candidatures déposées en cas de candidatures multiples
- Curriculum vitae au format pdf
- Si titulaire du master : relevé de notes du master 2 avec classement sous la forme rang / effectif
- Si étudiant inscrit en master 2 durant l'année en cours : relevé de notes du semestre 9 avec le classement sous la forme rang / effectif
- Si le relevé de notes n'indique pas le classement : une attestation du responsable de master indiquant la position du candidat par rapport au reste de la promotion (10, 25 ou 50 %) doit obligatoirement être fournie. Un modèle de document est téléchargeable sur le site du doctorat de l'université de Bordeaux :
<https://doctorat.u-bordeaux.fr/avant-le-doctorat/candidater-en-doctorat/admission-doctorat> (puis sélectionner École doctorale Sciences et environnements)
- Lettre(s) de recommandation - facultatif -

b. Étapes de la candidature en ligne

Bien respecter l'ordre sinon risque d'invalidation de la candidature.

À partir de la page détaillant l'offre de thèses en ligne :

https://adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=ed_se

La fiche de chaque sujet est consultable en cliquant sur le titre du sujet.

1. Choisir le sujet et cliquer sur [Candidater](#) (en bas ou en haut du descriptif du sujet).
2. Créer un compte sur ADUM en cliquant sur [Créer mon espace candidature](#)
3. Compléter toutes les informations demandées relatives à votre **profil**.

État civil, Coordonnées

Type d'informations demandées : nom, prénoms, date de naissance, adresse, téléphone, nationalité, etc.

Ces informations sont conservées pour chaque candidature.

Scolarité

Type d'informations demandées : dates et lieux d'obtention des diplômes, stages, expériences, langues...

Ces informations sont conservées pour chaque candidature.

Motivations, compléments d'information

Type d'informations demandées : texte libre à saisir dans l'interface : lettre de motivation, profil, centres d'intérêt

Ces informations sont demandées pour chaque candidature et peuvent être adaptées en fonction.

4. Déposer le fichier PDF compilant le dossier de candidature ainsi que les pièces justificatives demandées.
5. Finaliser la candidature (une fenêtre n'apparaît que lorsque toutes les rubriques ont été complétées).

c. Créer le dossier de candidature

Le fichier PDF, compilant le dossier de candidature ainsi que les pièces justificatives demandées, doit être créé, imprimé et signé par le candidat avant envoi à l'école doctorale.

Il convient de respecter impérativement l'ordre des pièces suivant :

1. Bulletin de candidature comportant sa lettre de motivation (complétée dans la rubrique Motivations), signé et daté.

En cas de candidatures sur plusieurs sujets (3 au maximum), préciser impérativement l'ordre de préférence dans la lettre.

2. Curriculum vitae
3. Relevé de notes du master 2^{ème} année (ou Semestre 9 pour les masters en cours) et classement ou attestation du responsable du master ; si nécessaire, modèle attestation de classement :
https://doctorat.u-bordeaux.fr/application/files/1016/9719/3544/Classement_-_ranking_ED_304_SE.pdf
4. Lettre(s) de recommandation (facultatif)

Dès la finalisation de leur(s) candidature(s) en ligne, les candidats recevront un courrier électronique généré automatiquement par ADUM leur confirmant l'enregistrement de leur candidature (qui ne préjuge pas de la recevabilité de leur candidature).



Une fois sa candidature finalisée, il n'est plus possible de la modifier !

Bien suivre les consignes, renseigner soigneusement tous les champs du formulaire, télécharger tous les documents demandés !

Ne pas oublier de signer le bulletin de candidature.

Ne pas transmettre un dossier de candidature par courrier électronique.

Ne pas attendre le dernier moment pour déposer sa candidature.

4. COMMENT L'ÉCOLE DOCTORALE EXAMINE-T-ELLE LES CANDIDATURES ?

Pour être admis à l'école doctorale Sciences et environnements, il est demandé de disposer d'un sujet de thèse, d'un directeur de thèse et d'une équipe d'accueil rattachée à l'école doctorale ainsi que d'un financement qui garantisse au doctorant un revenu personnel dont le montant ne peut en aucun cas être inférieur au SMIC net en vigueur par mois pendant 36 mois (ou dans le cas de thèses en cotutelle, ce montant s'applique pour la durée du séjour en France).

Les candidatures sont examinées en 2 étapes, l'admissibilité et l'admission. L'admissibilité est prononcée par l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet de thèse. Elle est validée par l'école doctorale. L'admission est prononcée par le jury de l'école doctorale, validée par le conseil de l'école doctorale.

a. Admissibilité

i. Critères, modalités

L'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose un sujet thèse examine toutes les candidatures sur le sujet qu'il propose. Il vérifie leur recevabilité et, finalement, sélectionne les candidats admissibles.

Pour qu'une candidature soit recevable, le candidat doit être titulaire du master ou d'un diplôme conférant le grade de master, au plus tard le 1er octobre 2026, et de justifier, au moins, d'une mention assez-bien au semestre 9 du master. Les candidats titulaires d'un master à finalité professionnelle ou d'un diplôme d'ingénieur doivent faire état d'une expérience pratique de niveau master dans une équipe de recherche, en d'autres termes d'avoir réalisé leur stage de fin d'étude dans une structure de recherche.

Les candidats admissibles sont ceux qui sont sélectionnés par l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet, avec l'accord de l'école doctorale.

L'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet juge l'adéquation entre les candidatures qu'il recueille et le profil (formation, expériences) du doctorant qu'il recherche. À partir de l'examen de toutes ces candidatures, il sélectionne les candidats admissibles qui seront ensuite auditionnés par le jury de l'école doctorale pour l'épreuve d'admission. Pour un sujet de thèse donné, il peut y avoir au maximum 3 candidats admissibles.

ii. En pratique

Cette étape de la sélection est réalisée par l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet pour s'assurer de l'adéquation sujet-candidat, puis validée par l'école doctorale.

Les candidats retenus, dits admissibles, sont informés, par courrier électronique, du jour et de l'heure de leur audition.

Les candidats non admissibles sont informés par courrier électronique.

b. Admission

i. Critères, modalités

L'admission est prononcée à l'issue d'une épreuve orale des candidats par un jury pluridisciplinaire (*cf. composition du jury*).

Tous les candidats sont interclassés indépendamment du sujet de thèse présenté de son financement ou bien de la spécialité scientifique dans laquelle il s'inscrit.

Cet interclassement s'appuie sur :

- l'examen de la qualité académique du dossier des candidats, notamment, le classement au master qui permet de normaliser la diversité des pratiques de notation d'une formation à l'autre,
- la qualité de la prestation réalisée par le candidat pour présenter son projet de thèse, les savoirs, savoir-faire qu'il a acquis ou qu'il devra acquérir pour le mener à bien,
- la qualité des réponses apportées lors de l'échange avec le jury qui suit la présentation.

Le jury reste souverain de sa décision mais il doit tenir compte à égalité de ces trois critères, sur décision du conseil de l'école doctorale.

Cet interclassement détermine l'ordre d'attribution des financements doctoraux qui conditionne l'admission. Si le projet de thèse bénéficie d'un financement spécifique, alors le candidat retenu sera celui le mieux classé parmi les candidats sélectionnés (3 maximum) par l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet. Si le projet de thèse dépend de l'obtention d'un financement dit « au mérite », alors le candidat retenu sera celui qui est le mieux classé parmi les candidats postulant sur le même type financement, sur le même sujet ou sur un sujet différent.

L'admission d'un candidat mal classé peut être refusée par le jury au moment de la délibération, même si le sujet de thèse bénéficie d'un financement spécifique.

ii. Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se déroulera du 24 au 26 juin 2026.

Chaque candidat est auditionné pendant 20 minutes dont :

- 10 minutes de présentation : cursus (1 à 2 minutes), de son stage de recherche de master 2 (3 à 5 minutes) et de son projet de recherche en lien avec le sujet de thèse (4 à 5 minutes).
- 10 minutes de questions des membres du jury constitué de scientifiques des spécialités de thèse de l'école doctorale.

Pour la présentation, le candidat pourra s'appuyer sur un diaporama préparé lui-même en concertation avec l'ingénieur, le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui propose le sujet de thèse.

iii. Composition du jury

Le jury est composé de 18 personnes, représentantes des 9 spécialités de l'école doctorale réparties au prorata du potentiel d'encadrement de chaque spécialité (composition type ci-dessous).

	Nb de représentants de la spécialité
Anthropologie biologique	2
Biogéochimie et écosystèmes	2
Écologie évolutive, fonctionnelle et des communautés	3
Épistémologie et histoire des sciences	1
Géochimie et écotoxicologie	2
Géologie sédimentaire, paléocéanographie et climatologie	2
Physique de l'environnement	2
Préhistoire	2
Sciences agronomiques et forestières	2

Le jury est présidé par la directrice de l'école doctorale qui organise sa délibération mais ne note pas les candidats.

Si un membre du jury présente un candidat, il ne prend pas part aux échanges concernant cette candidature, ni ne note ce candidat.

Un doctorant de l'école doctorale assiste aux auditions et aux délibérations du jury sans y prendre part.

Composition du jury du concours 2026 : *(en cours de finalisation)*

Membres du jury	Unité de Recherche	Spécialité
	Direction école doctorale Sciences et environnements	
	PACEA	Anthropologie biologique
	EPOC	Biogéochimie et écosystèmes
	BIOGECO	Écologie évolutive, fonctionnelle et des communautés
		Épistémologie et histoire des sciences
	EPOC	Géochimie et écotoxicologie
	EPOC	Géologie sédimentaire, paléocéanographie et climatologie
	EPOC	Physique de l'environnement
	PACEA	Préhistoire
		Sciences agronomiques et forestières
	Doctorante - observatrice	

iv. Information pratiques

- Affichage des sujets pour la rentrée universitaire 2026-2027 :
Mercredi 1^{er} avril 2026
https://adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=ed_se



- Audition en présentiel (recommandé) :
 - ▶ Lieu : Université de Bordeaux - Allée Geoffroy Saint Hilaire 33600 PESSAC
Bâtiment B5 (campus Bordes)
 - › Salle d'attente : salle informatique n° 2 (rez-de-chaussée)
possibilité de connexion électrique ou WiFi (EDUROAM)
 - › Salle d'audition : petit amphi de biologie animale (PABA) – rez-de-chaussée
 - ▶ Accès :
 - › Depuis la gare Saint-Jean :
 - bus Tbc Lianes 10 puis tram B - arrêt François Bordes
 - tram C puis tram B - arrêt François Bordes
 - vélos en libre service : station VCub Doyen Brus
 - › Par la route : rocade sortie 16 (Domaine universitaire Talence)
 - coordonnées GPS : latitude : 44.803 ; longitude : -0.609
 - ▶ Matériel audiovisuel mis à disposition des candidats :
 - › vidéoprojecteur
 - › ordinateur portable Windows
 - › pointeur

Les présentations (PDF fortement recommandé) devront être disponibles sur clé USB et copiées sur l'ordinateur en début de session.

- Audition par Zoom (réservé aux candidats séjournant à l'étranger) :



- ▶ Support :

Le diaporama réalisé par le candidat pour illustrer sa présentation devra être envoyé, au format PDF, par courrier électronique : edoc.se@u-bordeaux.fr au plus tard le jour de l'audition, avant 8:30 (si convocation le matin) ou avant 13:00 (si convocation l'après-midi), pour diffusion à tous les membres du jury. Il est

important de respecter le format PDF pour garantir la compatibilité avec les postes informatiques de tous les membres du jury.

▶ Connexion :

- › Chaque candidat doit vérifier sa connexion (débit Internet) avant l'audition et installer l'outil Zoom sur son ordinateur.
- › Le lien vers la salle virtuelle sera communiqué au candidat dans la convocation (courrier électronique).
- › Chaque candidat devra également communiquer un numéro de téléphone (portable, de préférence) pour être joignable avant et pendant l'épreuve, pour des questions techniques.

En cas de difficultés de connexion au moment de l'audition, il pourra être proposé une nouvelle tentative immédiatement, si le timing le permet.

• Questions pratiques :

Le secrétariat de l'école doctorale est joignable pour toute question pratique :



edoc.se@u-bordeaux.fr



05 40 00 33 01 (ou depuis l'étranger : 0033 5 40 00 33 01)

Pour toute question relative à l'épreuve elle-même, la directrice de l'école doctorale et les membres du jury du concours peuvent être contactés, ainsi que la doctorante qui a participé, en tant qu'observateur, au concours de l'année précédente.

En 2025, la doctorante ayant assisté au concours en tant qu'observatrice était :

Anouck Champion

Doctorante 2^{me} année en Écologie évolutive, fonctionnelle et des communautés dont les recherches doctorales portent sur la « Taille efficace des populations d'arbres et de champignons : perspectives pour la gestion de la conservation. »



anouck.champion@u-bordeaux.fr

v. Résultats

Les résultats sont annoncés aux candidats, par courrier électronique, au plus tard le 26 juin 2026.

Liste des admis

Les candidats admis doivent impérativement confirmer leur engagement par courrier électronique à : edoc.se@u-bordeaux.fr dans un délai de 2 jours suivant la date de publication de la liste.

Passé ce délai, ou suite à un désistement, le contrat doctoral laissé vacant sera proposé au candidat suivant sur la liste d'attente, éligible pour ce financement.

Liste d'attente

Les candidats en liste d'attente sont contactés individuellement par courrier électronique dès qu'un désistement se produit. À réception du message, le candidat dispose alors de 2 jours pour confirmer son engagement, par courrier électronique à edoc.se@u-bordeaux.fr.
Passé ce délai, ou suite à un désistement, le contrat doctoral laissé vacant sera proposé au candidat suivant sur la liste d'attente, éligible pour ce financement.

5. NOUS CONTACTER

Administrateur provisoire : Bruno Maureille

Gestionnaire : Brigitte Bordes

Adresse électronique : edoc.se@u-bordeaux.fr

Téléphones : 05 40 00 33 01 (secrétariat) / 05 40 00 88 96 (direction)

Adresse postale : Campus Pessac - Bât B5 - Porte 112
Allée Geoffroy Saint-Hilaire
CS 50023
33615 PESSAC Cedex

Site web : <https://doctorat.u-bordeaux.fr/avant-le-doctorat/les-ecoles-doctorales/SE>